Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026127DB-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juin deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame COLOMBEAU Estelle (procuration à Madame BODIN Lucie), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame STÉPHAN Aurore), Monsieur PERCHAIS Éric (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : ZAC MULTISITES - RUE DE PARIS - SECTEUR ANCIENNE GENDARMERIE
Projet immobilier Le Garry - 2 et 4 rue Félix Bobille - NEOTOA
Convention de rétrocession des espaces et équipements communs

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026127DB-DE

Délibération N°2026/127 du Conseil Municipal du 2 juin 2026
Publiée le 10 juin 2026

ZAC MULTISITES - RUE DE PARIS - SECTEUR ANCIENNE GENDARMERIE
Projet immobilier Le Garry - 2 et 4 rue Félix Bobille - NEOTOA
Convention de rétrocession des espaces et équipements communs

La société LE GARRY, désignée comme « le promoteur », bénéficie d'un permis de construire N° PC 035068 22 V0034, d'un transfert N° PC 035068 22 V0034 T01 et d'un modificatif N° PC 035068 22 V0034 M02, pour une opération d'habitat composée de trois collectifs regroupant 53 logements.

À l'issue des travaux de construction, le promoteur souhaite rétrocéder à la commune les espaces et équipements communs de cette opération pour intégration in fine dans le domaine public communal. Il est proposé donc une convention de transfert de ces espaces et équipements communs.

La convention définit les modalités de contrôle par la commune, des études et de l'exécution des travaux relatifs au équipements communs de l'opération dont la prise en charge après leur achèvement est envisagée par la commune.

La rétrocession fera l'objet d'un acte notarié qui n'interviendra qu'1 an après la réception, sans réserve, des espaces communs, de la fin de garantie des végétaux et après avis favorables de l'ensemble des gestionnaires et concessionnaires des équipements et ouvrages de l'opération.

L'ensemble des frais inhérents à ce projet seront à la charge du promoteur.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *11 mai 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER les conditions de ladite convention (voir en annexe) ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Bertrand DAVID

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0